



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

PRESENTS

- CHAUSSADAS Jean-Patrick,
- ASTIER Pascal,
- BUISSON Patrice,
- CARUANA Philippe,
- BRUN Philippe,
- LYVINS Joël,
- LIVONNET Valérie,
- COTTA Solange,

Absents ou excusés

- HAUGUEL Angélique
- LASVERGNAS Pascal,
- VERPLANCKE Fanny

Mr LASVERGNAS Pascal a donné pouvoir à Mme COTTA Solange
Mme HAUGUEL Angélique a donné pouvoir à Mr BRUN Philippe
Mme VERPLANCKE Fanny a donné pouvoir à Mr BUISSON Patrice

REPRESENTANTS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD LIMOUSIN

→ Proposition de noms pour les représentants à CCID

- Titulaire : Adalbert DESCHAMPS
- Suppléant : Pascal LASVERGNAS

→ Référents SCOT et PLUi

- Titulaire : Joël LYVINS
- Suppléant : Philippe CARUANA

→ Proposition de délégués auprès du SMCTOM

- Titulaire : Philippe BRUN
- Suppléant : Pascal ASTIER

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONSENTIE AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

8° De signer les devis et prendre les décisions d'engager des travaux ou frais de réparations jusqu'à 2 500,00 € TTC maximum.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	163 086,20	G	270 999,18
	Section d'investissement	B	128 825,17	H	67 437,52
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	348 696,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	53 263,25 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	291 911,37	= G+H+I+J	740 396,56
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 600,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	6 600,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	163 086,20	= G+I+K	619 695,79
	Section d'investissement	= B+D+F	135 425,17	= H+J+L	120 700,77
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	298 511,37	= G+H+I+J+K+L	740 396,56

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Concernant le compte de gestion dressé par Madame GEUX Martine, Receveur.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2019**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	665 995,19	224 110,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 441 885,19
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	665 995,19	665 995,19

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	48 800,00	63 524,40
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 600,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 8 124,40	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	63 524,40	63 524,40

DELEGATION DE SIGNATURE POUR VENTE D'UN LOT DE TERRAIN SUR PARCELLE ZONE UE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr GAUTHIER Sébastien, gérant de l'entreprise « Menuiseries Gauthier » souhaite acquérir une parcelle sur la zone UE de St Priest Les Fougères située à « Boucherie », pour construire un bâtiment commercial. Suite à la division parcellaire, l'entreprise Menuiseries Gauthier souhaite acquérir la partie A de la parcelle AC 345 pour une contenance de 39a22ca au prix de 4 euros le mètre linéaire.

Pour cela un acte notarié doit être rédigé afin de procéder à cette vente.

Il demande alors au Conseil Municipal de désigner l'adjoint au Maire, délégué à la signature de cet acte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne délégation de signature à Mme LIVONENT Valérie pour la signature de l'acte préparé par Me BONDOUX, Notaire à Chalus.